

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 78 (1980)

Heft: 11

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous nous promenons dans l'appartement jusqu'au grand moment où l'on constate que l'enfant va arriver. Bien souvent, selon le goût des gens, une belle et douce musique classique nous accompagne; la lumière de la lampe de chevet est aussi très reposante.

Et voici l'instant le plus beau, le plus extraordinaire je dirais même le plus pathétique: *l'enfant qui arrive, qui crie et qui est tout de suite présenté à la mère*; les douleurs sont déjà oubliées. C'est cela l'immense joie de la sage-femme, quand la mère lui dit: «Merci de m'avoir assistée dans ce moment si émouvant et de m'avoir permis de mettre au monde mon enfant chez moi, dans mon foyer.»

Passé ce moment, après vérification d'éventuelles déchirures ou épisiotomie, le médecin est avisé pour la suture s'il y a lieu. Après la remise au propre du lit, la toilette de la mère, les gouttes dans les yeux et éventuellement le bain du bébé selon le désir des parents, voilà aussi un grand moment de joie quand les autres enfants arrivent pour contempler le bébé, bien tranquille dans son berceau.

Nous savons toutes, nous autres sages-femmes, que c'est maintenant que nous sentons la fatigue car, pendant toutes les heures passées à attendre et à contrôler mère et enfant, il y a souvent des instants pénibles et angoissants, notre responsabilité est énorme, nous sommes seules, nous avons deux vies entre nos mains, nous devons être vigilantes et attentives au moindre changement de rythme chez la mère ou chez l'enfant, en informer le médecin immédiatement.

De la cuisine nous arrive une bonne odeur de café et nous revoilà assises au bord du lit avec la famille et le médecin quand il a eu à intervenir. Il faut bien deux à trois heures pour remettre tout en ordre et contrôler l'état de la mère et de l'enfant. Et c'est toujours heureuse, même très fatiguée, que je repars avec ma valise.

Toutes les femmes qui accouchent à domicile allaitent leur bébé mais si dans quelques cas le lait maternel ne suffit pas, les excellents produits de nos grandes maisons suisses rendent de précieux services aux mamans qui demandent très souvent conseil aux sages-femmes. Nous vivons une époque où tout nous est facilité.

Je voudrais lancer un appel aux gynécologues pour qu'une meilleure

collaboration et confiance s'installent entre eux et les sages-femmes indépendantes qui travaillent à domicile, comme ce fut toujours le cas avec nos estimés gynécologues de la ville *qui ne refusaient jamais* de nous apporter leur aide précieuse dans des moments souvent difficiles, et qu'ils ne découragent pas les femmes qu'ils suivent pendant leur grossesse et qui expriment le désir souvent ardent d'accoucher à domicile.

Que des jeunes sages-femmes qui ont choisi cette merveilleuse et noble profession essentiellement féminine et qui consiste à aider une mère à mettre au monde son enfant *prennent le courage d'affronter les obstacles*, souvent matériels et égoïstes, qui ont empêché pendant plus d'une génération tant de sages-femmes hautement qualifiées et avec une formation complète d'exercer leur profession car c'est avec une grande amertume que beaucoup d'entre elles ont dû s'abaisser à faire du travail administratif ou autre, dans des cliniques ou des maternités, pour pouvoir vivre.

Comme nous pouvons le constater avec joie et fierté, les accouchements à domicile reprennent en force, de jeunes et dynamiques sages-femmes reprennent avec courage leur valise et la route (en voiture, nous sommes gâtées alors qu'à l'époque nos seuls moyens de locomotion étaient nos jambes et les bicyclettes).

Je voudrais conclure en disant aux gynécologues qui n'ont jamais eu la chance de partager l'immense joie d'un accouchement à domicile en rencontrant ce regard de profonde gratitude d'une maman à laquelle on remet son bébé qui vient de pousser son premier cri chez elle, dans son foyer, dans cette intimité et cette paix qu'on ne peut jamais trouver même dans la plus luxueuse des cliniques, qu'ils sont passés à côté d'un instant où les mots n'ont qu'une signification: amour et sagesse.

Certes, nous devons suivre les progrès de la médecine dans notre profession aussi délicate qu'importante.

N'oublions pas nos deux grands bienfaiteurs, le premier, le Dr Semmelweis qu'on a surnommé à juste titre «Der Retter der Mütter» et Fleming. Mais il serait dangereux de considérer l'accouchement comme un acte strictement médical, comme un désordre organique susceptible d'emblée d'un thérapeutique. *L'accouchement restera toujours un acte profondément humain et naturel* et ce ne sont pas les appareils de plus en plus sophistiqués et employés souvent à l'excès (bien que nécessaires parfois) qui revaloriseront notre belle et noble profession. Les grands humanistes ont été remplacés par des technocrates et le cœur et les consciences par des comptes en banque.

Mme N. Rueff, sage-femme, Chambsy

Procès-verbal de la 87^e Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes

le 18 juin 1980 au Restaurant «Schützengarten», Saint-Gall

Présidence: Alice Ecuivillon
Procès-verbal: Adrienne Hilty

Madame Raggenbass, présidente de la section Suisse orientale salue les déléguées et les invités.

Ordre du jour

1. Ouverture

La présidente centrale, Mme Ecuivillon remercie la section de Suisse orientale pour son accueil chaleureux et déclare l'assemblée ouverte. Elle communique l'effectif des membres à la fin de l'année 1979: l'association compte 1496 membres. Du-

rant l'année passée nous avons noté 84 entrées, 44 sorties et 20 décès. L'assemblée commémore les défuntes. Chant: Grand Dieu nous te bénissons.

2. Contrôle des mandats des déléguées

Voir la liste en allemand.

12 sections sont représentées par 54 déléguées qui possèdent 70 voix.

3. Nomination des scrutatrices

sont élues: Mmes Augsburg, Motier et Kampa

4. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée des déléguées 1979

Le procès-verbal est accepté dans le plus grand silence.

5. *Acceptation des rapports annuels 1979*

Sont acceptés les rapports de l'association des sages-femmes, du fonds d'entraide, de la rédactrice et du bureau de placement. Mme Winter suggère l'idée que les rapports annuels soient photocopiés et adressés aux présidentes de section un mois avant l'AD.

6. *Acceptation des comptes annuels de la caisse centrale pour 1979*

Mme Erna Rödel fait la lecture du rapport de la révision. Mme Winter réclame parce que les comptes ne paraissent qu'en allemand. Puis elle critique la somme des dépenses administratives et des frais de voyage et d'entretien. Elle demande pour l'an prochain des renseignements détaillés. La présidente donne des explications sur ces objections. (Les dépenses administratives sont augmentées de par les traductions. Les frais de voyage résultent de la décentralisation du CC.)

7. *Acceptation des comptes annuels 1979 du journal*

L'assemblée décide d'un mode de scrutin global pour tous les comptes. Les comptes de la caisse centrale, du journal, du bureau de placement et du fonds d'entraide sont acceptés à l'unanimité.

8. *Rapport de la section de Fribourg* Mme Rémy, présidente de la section de Fribourg lit le rapport de section.

9. *Votations*

a) et b) des sections et des experts pour la révision de la caisse centrale et de la caisse du journal.

La présidente communique que suite à la démission de Mme Dr. Nägeli, on a cherché une fiduciaire comme experte pour les révisions. La SAFFA, société coopérative des femmes suisses offre la révision de tous les comptes pour la somme de 400 francs. Mme Dr. Hilty recommande la SAFFA de par sa propre expérience. L'assemblée vote à l'unanimité la SAFFA comme poste de révision. Mme Müller demande que l'on informe M. Maritz, réviseur du journal, immédiatement de cette décision.

c) de la section pour le rapport de section: la section de Berne propose de faire le prochain rapport, ce qui est accepté par l'assemblée.

10. *Suppression du bureau de placement et remplacement par la SVAP*

La présidente explique les raisons qui ont poussé le CC à proposer la suppression du bureau de placement à l'assemblée, mais que Mme Bolz est prête à assurer le bureau de placement encore pendant quelques années. Dans une discussion très animée on pèse le pour et le contre de ce changement. Il existe encore des confusions concernant la SVAP et ses relations avec l'ASSF. Une proposition de Mme Vittoz de repousser ce point à une assemblée ultérieure est acceptée par une large majorité.

11. *Modifications apportées aux statuts*

En conséquence des décisions ci-dessus une modification des paragraphes 3d, 19, 26, et 38 s'avère inutile.

Modification des §§ 29 et 30

La présidente explique le changement de status envisagé pour soulager la rédactrice du journal. Mme Stähli souhaite que le journal ne paraisse pas moins de dix fois par année.

Avec 44 oui, 4 non et 12 abstentions, l'assemblée décide de la modification des statuts comme le CC l'a proposé.

Teneur du nouveau § 29:

Art. 29 L'ASSF édite en son nom une revue dont elle est propriétaire et qui paraît sous le titre «Die Schweizer Hebamme». Cette revue sert à l'ASSF, aux sections et aux institutions de celle-ci, d'organe obligatoire pour les publications. La Section vaudoise édite à ses frais et sous sa propre responsabilité l'organe de langue française «Le journal de la sage-femme». Art. 30 L'abonnement à un des deux journaux est obligatoire pour toutes les sociétaires.

Modifications du § 42. L'assemblée décide à l'unanimité de la modification du § 42. Teneur du nouveau § 42:

Art. 42 Les comptes de l'Association et de ses entreprises sont publiés chaque année dans la revue de l'Association.

12. *Proposition de la section de Zürich*

Augmentation des prestations du fonds d'entraide de 300 à 500 francs par membre. Des renseignements concernant les demandes de soutien peuvent être pris auprès de la présidente de section exclusivement. Suit une discussion très animée: on se demande s'il ne faut pas

supprimer la limite supérieure du montant annuel et si le fonds d'entraide peut payer l'abonnement du journal à des sages-femmes nécessiteuses d'un âge avancé. Lors du scrutin la proposition du canton de Zürich est acceptée par une large majorité.

13. *Information sur l'homologation des diplômes de sages-femmes par la Croix-Rouge Suisse*

La présidente annonce que depuis le 4 juin 1980 le programme de formation de l'école de sages-femmes de l'hôpital universitaire de Lausanne est reconnu par la CRS. Ainsi Lausanne est la première école de sages-femmes de Suisse reconnue par la CRS. La directrice Mme Zulauf est vivement félicitée.

Mme Kaufmann de la CRS nous informe sur l'enregistrement des diplômes de sages-femmes: dorénavant 2 catégories de diplôme existeront. Des diplômes enregistrés des écoles reconnues et des diplômes de sages-femmes ayant terminé leur formation avant que leur école ne soit reconnue. Ces derniers ne seront pas enregistrés mais ont cependant la même valeur. Sur demande la CRS peut homologuer l'équivalence.

14. *Evaluation du questionnaire*

Mme Favarger qui avec Mme Balmer a interprété le questionnaire, communique les résultats: des 13 questionnaires qui avaient été envoyés 11 ont été retournés. Toutes les sections à l'exception d'une ont souhaité un contact plus étroit avec le CC. Une meilleure collaboration entre sections a été suggérée, entre autre concernant les conventions des caisses maladies, l'accouchement à domicile ainsi que l'accouchement ambulatoire et la formation des sages-femmes pour ces deux formes d'accouchement. Le vieillissement de l'association fut considéré comme un problème. On proposa d'organiser des assemblées pour les présidentes plus longues et plus souvent.

15. *Perfectionnement*

Mme Georgette Grossenbacher donne les informations suivantes: fin 1979 un groupe de travail fut créé pour le perfectionnement. En font partie: Mesdames Spring, Lohner, Käch, Landheer, et Mme G. Grossenbacher comme coordinatrice.

En 1980 la formation continue fut consacrée à l'obstétrique extramurale (hors de l'hôpital). Le premier jour de formation ayant pour thème

«La conduite d'un accouchement à domicile» eut lieu à Zürich le 25 avril 1980. Un deuxième est prévu pour l'automne. Mme G. Grossenbacher présente un carnet d'attestation pour la formation continue. L'ASSF le vend au prix de 2 francs.

16. *Proposition du lieu de l'AD 1981*
Mme Stirnimann de la section Lucerne/Zug/Unterwalden invite pour l'AD 1981 à Lucerne. Pour 1982 est prévue Genève ou Lugano.

17. Divers

- La présidente invite les sections à adresser les contrats avec les caisses maladies au secrétariat central.
 - Elle informe du changement de rédactrice de la «Schweizer Hebamme»: Mme Marti a dû démissionner pour raison de maladie. Elle fut remerciée pour son grand travail. Mme Fels s'est chargée de la rédaction. Pour le 1^{er} janvier 1981 on cherche une rédactrice en langue française.
 - Mme G. Grossenbacher annonce que Mme Heidi Spring représente notre association auprès de la section suisse de «Jamaneh».
 - Elle informe également sur l'ICM (Comité International des Sages-femmes): la secrétaire exécutive doit être remplacée. On cherche des candidates suisses.
 - Mme Gilardi déplore la démission de la section du Tessin et demande si des membres isolés peuvent faire partie de l'ASSF. Ceci n'est pas prévu par les statuts.
 - Mme Petitprin se renseigne sur le droit de vote des membres juniors. Ce n'est pas expressément réglé par les statuts.
 - Mme Rémy aimerait savoir si le bureau de placement procure aussi des postes à l'étranger. La réponse est non.
 - La suggestion de la création d'une pièce d'identité pour sage-femme avec photo n'a jusqu'à présent pas été réalisée.
- La présidente clôt l'assemblée à 17.10 heures.

Pour le procès-verbal:
La présidente centrale: A. Ecuillon
La rédactrice du procès-verbal:
A. Hilty

Veuillez noter vous-même le nouveau texte des paragraphes 29, 30 et 42 dans vos statuts.

Analyse du questionnaire du Comité central aux sections

En début de cette année le Comité central, ressentant le besoin de mieux connaître les préoccupations des sections, a élaboré un questionnaire à leur intention. 11 questionnaires sont rentrés et ont été analysés par deux membres du Comité central.

Les réponses principales à ce questionnaire peuvent se résumer de façon suivante:

Perfectionnement

Dans trois sections il n'y a pas d'obligation légale, dans les autres des cours d'une journée ont lieu une fois par an ou tous les deux ans; dans la majorité des sections des cours de cinq jours s'organisent tous les cinq ans.

Quant à leur *contenu*, il est frappant de constater que les programmes ont une orientation très médicale. Peu de réflexion est faite concernant le rôle de la sage-femme, la spécificité de la profession. Il n'en est pas de même pour les *désirs et besoins en perfectionnement* où il est réjouissant de constater l'intérêt pour la préparation à la naissance, les aspects psycho-somatiques en obstétrique, l'accouchement ambulatoire (et à domicile) et la relation mère-enfant.

Collaboration sections/comité central

a) Collaboration pour les sessions de perfectionnement

Sur les 11 sections consultées, 10 souhaitent une collaboration accrue dans ce domaine.

Le type de collaboration souhaitée est:

- organisation et animation de sessions (6x)
- participation d'un membre du Comité central aux sessions (6x)
- coordination entre les différentes sections (5x)
- proposition de sujets (4x)

b) Collaboration générale sections/comité

Les propositions suivantes ont été élaborées:

- participation du Comité central à l'élaboration avec les caisses-maladies; participation à l'informa-

tion de la population et des instances politiques

- aide dans la gestion des affaires d'une section
- faciliter les contacts entre sages-femmes libérales
- augmenter la fréquence des réunions avec les présidentes des sections; les porter à une journée entière
- participer à la réflexion «comment mobiliser» les jeunes sages-femmes pour les préoccupations de l'association.

Indemnités

Les réponses aux questions concernant les indemnités des sages-femmes indépendantes ont montré d'assez grandes inégalités d'un canton à l'autre. Ce qu'elles ont de commun est le faible montant des indemnités! Il n'y a que trois sections sur 11 qui se déclarent satisfaites de leurs conventions et rémunérations (AG, BE et VD).

Synthèse et réflexions personnelles

Permettez-moi de commenter deux points qui me paraissent importants pour augmenter l'efficacité du travail de notre association.

- Les réponses aux questionnaires montrent un hiatus entre les programmes de perfectionnement offerts actuellement et les préoccupations de beaucoup de sages-femmes (rôle professionnel dans diverses situations). Certaines sections ont déjà offert des journées de perfectionnement fort intéressantes à leurs membres. Qui les imite?

Vu le grand souhait de collaboration avec le comité central, dans ce domaine, sachez que celui-ci est prêt à participer aux efforts des différentes sections. Il attend vos sollicitations.

Dans ce même domaine de l'identité professionnelle, chaque membre pourrait-il se sentir responsable d'envoyer ou de signaler des articles intéressants au comité de rédaction du journal. Nous pouvons rendre notre journal passionnant!

- Les sections montrent clairement leur préoccupation concernant le statut de la sage-femme indépendante, préoccupation partagée par le Comité central.

Grand merci pour le soin que les sections ont pris en préparant leurs réponses.

Pour le Comité central: A. Favarger